



Contrat de Location de matériel événementielle

Entre les soussignés :

BAPTMMENTIEL
Baptiste BONNET
5 rue Victor Schoelcher
91470 Forges-les-Bains
064773568
BAPTMMENTIEL@gmail.com

et

M. / Mme

Adresse

.....

Téléphone fixe ou portable :

Adresse mail :

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – DURÉE La durée de location est prévue du au
Tout dépassement de la durée du contrat, sans en avoir informé l'entreprise BAPTMMENTIEL,
entraînera une facturation supplémentaire de 10% du prix de la prestation par jour de retard.

ARTICLE 2 – TRANSPORT

Le transport du matériel loué, est à la charge du signataire du contrat ou par l'entreprise BAPTMMENTIEL si la livraison au lieu à était souscrite.

ARTICLE 3 – MONTAGE, DÉMONTAGE et UTILISATION

Le montage et le démontage est réalisé par vos soins ou par l'entreprise BAPTMMENTIEL si le forfait montage/démontage à était souscrit. Un état des lieux pré et post location sera établi à chaque location.

Pour la location d'un barnum vous devez impérativement être sûr que les conditions météo sont favorables avant toute mise en place et utilisation d'un barnum
Dans le but de diminuer le risque d'éventuels dégâts, le montage et le démontage du matériel devra être réalisé au minimum par 3 adultes – l'idéal étant 4 personnes.

Pour la location d'une sonorisation, assurez-vous d'être branché sur une prise indépendante.
Dans le but de diminuer le risque d'éventuels dégâts, le montage et le démontage du matériel devra être réalisé au minimum par 1 adulte



Pour la location de jeux de lumières assurez-vous que le trépied soit bien stable et dans un endroit à l'abri des mouvements. Le trépied ne doit pas être collé à un mur pour permettre au ventilateur des différentes lumières de fonctionner. Tous les jeux de lumière sont branchés sur une seule multiprise fournie et cette multiprise doit être branchée sur une prise indépendante. Dans le but de diminuer le risque d'éventuels dégâts, le montage et le démontage du matériel devra être réalisé au minimum par 1 adulte – l'idéal étant 2 personnes.

ARTICLE 4 – RESPONSABILITÉ, DÉGÂTS, INTEMPÉRIES Le matériel loué est sous la responsabilité du signataire du contrat jusqu'à la restitution effective. Les dégâts occasionnés sur matériel loué, à l'exception de l'usure normale, sont à charge du signataire. En cas de perte, vol, destruction ou autre, le signataire s'engage à prendre en charge les frais de réparation ou de rachat du matériel perdu, volé ou détruit.

L'entreprise BAPTEMNTIEL ne pourra être tenue responsable de la non-utilisation ou utilisation partielle du matériel loué, quelles qu'en soient les raisons.

ARTICLE 5 – ASSURANCE

L'entreprise BAPTEMNTIEL ne pourra être tenue responsable des accidents qui surviennent durant le transport et la durée de la location. La souscription d'une assurance Responsabilité Civile est demandée mais aussi d'une assurance Tous Risques est vivement conseillée afin de couvrir tous les dégâts.

ARTICLE 6 – RÉSERVATION, ANNULATION, RÈGLEMENT La réservation sera effective seulement après signature du contrat et le paiement d'un acompte sur la location. L'acompte sera de 30% de la valeur totale de la prestation.

En cas d'annulation du contrat de la part du locataire dans un délai supérieur à 2 semaines de la date de location, l'intégralité de l'acompte seront restituées au locataire. Dans le cas d'une annulation du contrat de la part du locataire dans un délai inférieur à 2 semaines de la date de location, l'intégralité de l'acompte seront conservée.

Pour l'acompte, le paiement des 30% se fait soit par chèques libellés au nom de BAPTEMNTIEL ou en espèces. Un document sera rempli pour prouver que l'acompte à bien était versé.

Le restant dû paiement de la prestation (70%) se déroule au début de la date de location, le paiement se fait soit par chèques libellés au nom de BAPTEMNTIEL ou en espèces. Une facture sera générée et donnée à la date de la fin de location.

ARTICLE 7 – CAUTION

Un chèque de caution sera demandé pour la location du matériel événementiel. Le chèque de caution devra être libellé au nom de BAPTEMNTIEL en suivant le tableau suivant.



Matériel	Prix	Quantité	Total
Barnum			
Barnum intégrale	800€		
Barnum (toit)	500€		
Pack lumière	30€		
Pack radiateur	50€		
Lumières et accessoires de soirée			
Pack lumières 1	300 €		
Pack lumières 2	400 €		
Pack lumières 3	500 €		
Pack lumières 4	1000 €		
Par 54 LED light D20	50€		
Machine à fumée	80€		
Guirlande lumineuse (20m)	50€		
Arche de ballon	30€		
Sonorisation			
Pack sonorisation	300 €		
Pack micro	150 €		
Jeux en bois			
Jeux en bois	50 €		
Pyrotechnie			
Lanceur	50€		
Chèque caution			

Je soussigné M./Mme déclare accepter les termes du contrat ci-dessus.

Fait en deux exemplaires à Forges-les-Bains le

Baptiste BONNET (BAPMENTIEL)

Le Locataire.....

Signature

Signature précédée de la mention "lu et approuvé



Chèque de caution

Nom Prénom	
N° de chèques	
Montant	

Chèque de caution émis

Date :

Nom Prénom :

Signature :

Chèque de caution réceptionnée

Date :

Nom Prénom : **BAPTEMENTIEL**

Signature :

Chèque de caution rendu

Date :

Nom Prénom : **BAPTEMENTIEL**

Signature :

Chèque de caution réceptionnée

Date :

Nom Prénom :

Signature :

Etat des lieux du matériel :

	Observation	Signature BAPTEMENTIEL	Signature Locataire
Etat des lieux Avant Location Date :			
Etat des lieux Après Location Date :			